



Assemblée générale

Distr. générale
13 décembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 156 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission des Nations Unies
pour l'appui à la justice en Haïti**

Budget de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction et contexte

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 12 et 16 ci-dessous, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 327 200 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ([A/74/532](#)). On trouvera aussi, dans les paragraphes qui suivent, les recommandations et observations que le Comité a jugé utile de faire sur certaines questions.

2. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné une version préliminaire du rapport du Secrétaire général sur le budget de la MINUJUSTH pour l'exercice du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ([A/74/532](#)). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 6 décembre 2019.

3. La MINUJUSTH a été créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2350 \(2017\)](#). Par sa résolution [2466 \(2019\)](#), le Conseil a décidé de proroger le mandat de la MINUJUSTH pour une période finale, jusqu'au 15 octobre 2019, et prié le Secrétaire général d'entamer la planification nécessaire en vue d'une présence intégrée du système des Nations Unies en Haïti, y compris une mission politique spéciale, comme celui-ci l'avait recommandé aux paragraphes 71 à 82 de son rapport ([S/2019/198](#)) et à compter du 16 octobre 2019. Il l'a prié également de préparer et d'entamer le retrait graduel et échelonné du personnel de la MINUJUSTH avant le 15 octobre 2019, selon qu'il convenait, afin d'assurer une transition sans heurt (voir [A/73/755/Add.6](#), par. 4 et 5).



4. Par la suite, dans sa résolution [2476 \(2019\)](#), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de mettre en place le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), à compter du 16 octobre 2019. Dans la même résolution, il a souligné que les activités du Bureau et de l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti, qui, à compter du 15 octobre 2019, assureraient les fonctions de soutien technique et d'appui aux programmes jusque-là assumées par la MINUJUSTH, devaient être pleinement intégrées, et qu'il était essentiel d'opérer une transition sans heurt, efficace et responsable de la Mission au Bureau en vue d'assurer la continuité des opérations [voir les observations et recommandations formulées par le Comité à ce sujet dans son rapport sur le projet de budget-programme du BINUH pour 2020 ([A/74/7/Add.24](#))].

Financement pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019

5. Le Comité consultatif rappelle que dans sa note du 15 février 2019 ([A/73/748](#)), le Secrétaire général a demandé à l'Assemblée générale de l'autoriser à engager des dépenses d'un montant total de 51 850 100 dollars pour le reste de l'année 2019, afin de permettre à la Mission de s'acquitter de son mandat jusqu'au 15 octobre 2019 et de mener les activités liées à sa fermeture du 16 octobre au 31 décembre 2019. Par la suite, le Comité a recommandé que l'Assemblée autorise le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 50 950 100 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 (voir [A/73/755/Add. 6](#), par. 39). Par sa résolution [73/317](#) du 3 juillet 2019, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager pour le fonctionnement de la Mission, pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019, des dépenses d'un montant maximum de 49 450 100 dollars. La totalité de ce montant (49 450 100 dollars) a été mise en recouvrement auprès des États Membres (voir [A/74/532](#), par. 4).

II. Budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

6. Dans son rapport sur le projet de budget de la MINUJUSTH, le Secrétaire général dit qu'à compter du 1^{er} juillet 2019, la Mission continuera d'exécuter les activités prescrites, comme le lui a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution [2466 \(2019\)](#), dans laquelle il a prié le Secrétaire général de préparer et d'entamer le retrait graduel et échelonné du personnel de la MINUJUSTH avant le 15 octobre 2019, date à laquelle elle cessera ses opérations. Le retrait de la MINUJUSTH d'Haïti entraînera la liquidation administrative de la Mission pendant la période allant du 16 octobre 2019 au 30 juin 2020, liquidation qui consistera en une série d'activités, notamment le règlement de tout différend lié à l'exécution de contrats avec des fournisseurs, des prestataires de services ou des membres du personnel civil ; la gestion et l'information financières ; la cession des actifs ; les activités résiduelles liées aux achats ; la gestion des ressources humaines ; la gestion de l'environnement ; l'archivage de dossiers de la MINUJUSTH et de la mission que celle-ci a remplacée, à savoir la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (*ibid.*, par. 6 et 15). À compter du 16 octobre 2019 et jusqu'au retrait définitif de la MINUJUSTH, le quartier général de la Mission à Port-au-Prince sera provisoirement occupé par le BINUH, en attendant que ses locaux permanents soient établis, et par l'équipe chargée de la liquidation administrative (*ibid.*, par. 11).

A. Ressources nécessaires

7. Les prévisions de dépenses de la MINUJUSTH pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 se montent à 49 450 100 dollars, ce qui représente une

diminution de 72 005 800 dollars, soit 59,3 %, par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2018/19 (121 455 900 dollars). La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres. La diminution des ressources nécessaires s'explique principalement par le retrait progressif et la liquidation de la Mission. On trouvera une ventilation des variations dans le rapport du Secrétaire général (ibid., sect. II.A).

8. Le projet de budget couvre le rapatriement progressif, d'ici au 15 octobre 2019, de 295 membres de la police des Nations Unies, de 700 membres d'unités de police constituées, de 167 agents recrutés sur le plan international (dont 1 temporaire), de 186 agents recrutés sur le plan national, de 13 Volontaires des Nations Unies et de 38 agents fournis par des gouvernements, ainsi que la liquidation administrative de la Mission, prévue entre le 16 octobre 2019 et le 30 juin 2020 (ibid., par. 8). La Mission a mis en place un plan de retrait progressif des effectifs d'ici à la fin de son mandat, le 15 octobre 2019 (ibid., par. 9). Une équipe de 40 membres du personnel civil (19 recrutés sur le plan international et 21 recrutés sur le plan national) achèvera la liquidation de la Mission entre le 16 octobre 2019 et le 30 juin 2020 (ibid., par. 10).

9. Comme indiqué dans le complément d'information sur les prévisions budgétaires présenté au Comité consultatif, au 1^{er} janvier 2019, l'Organisation devait un montant de 2 674 600 dollars au titre des contingents et un montant de 8 959 000 dollars au titre du matériel leur appartenant. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'au 26 novembre 2019, l'Organisation devait aux pays fournisseurs de personnel de police un montant total de 6 954 339 dollars au titre du personnel de police pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 octobre 2019 et un montant total de 3 348 847 dollars au titre du matériel appartenant aux contingents pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2019. **Le Comité consultatif compte que toutes les demandes de remboursement en attente seront réglées dans les meilleurs délais.**

Personnel de police des Nations Unies et personnel fourni par des gouvernements

10. Le montant demandé au titre du personnel de police des Nations Unies pour 2019/20 s'élève à 5 776 000 dollars ; il couvre le maintien en fonction de 11 membres du personnel de police des Nations Unies, dont le déploiement a été prorogé au-delà de la fin du mandat de la MINUJUSTH, jusqu'au 31 décembre 2019, à titre de mesure transitoire, en attendant que le recrutement du personnel de police des Nations Unies qui sera déployé auprès du BINUH soit terminé (ibid., par. 32 et 45). De même, les ressources demandées au titre du personnel fourni par des gouvernements s'élèvent à 395 700 dollars, ce qui couvre le maintien en fonction de deux membres du personnel fournis par des gouvernements, dont le déploiement a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2019 afin d'assurer la continuité de l'appui fourni à la Direction de l'administration pénitentiaire tant que le recrutement des agents pénitentiaires fournis par des gouvernements qui seront déployés auprès du BINUH ne sera pas terminé (ibid., par. 51).

11. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, pour assurer une transition sans heurt des tâches prescrites se rapportant à l'appui fourni à la Police nationale d'Haïti, une petite équipe composée de 11 membres du personnel de police des Nations Unies et de 2 membres du personnel fourni par des gouvernements serait nécessaire pour mener, après l'expiration du mandat, des activités axées sur le transfert des connaissances et des responsabilités à la nouvelle équipe du BINUH. Ces personnes seraient sélectionnées sur la base de leurs compétences techniques spécialisées et de leurs qualités relationnelles, ainsi que des solides relations de travail qu'elles entretiennent avec leurs homologues de la police nationale et de la Direction de l'administration pénitentiaire. Le Comité a été informé également que le recrutement des policiers hors unités constituées et du personnel

fourni par des gouvernements pour le BINUH se poursuivait et que le processus de déploiement des agents sélectionnés était en cours.

12. Le Comité consultatif note que les ressources demandées pour le BINUH pour la période du 16 octobre au 31 décembre 2019 visent notamment à financer le déploiement de 13 policiers hors unités constituées et de 2 membres du personnel fournis par des gouvernements et que, parallèlement, le projet de budget de la MINUJUSTH pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 prévoit le maintien en fonction de 11 policiers des Nations Unies et de 2 membres du personnel fournis par des gouvernements ; le mandat de la MINUJUSTH et celui du BINUH se chevauchent pendant une période de 2,5 mois. **Étant donné que le mandat de la MINUJUSTH a pris fin le 15 octobre 2019, que celui du BINUH a commencé le 16 octobre 2019 et que, depuis la création du BINUH, les ressources demandées pour lui visent à financer le déploiement de 13 policiers hors unités constituées et de 2 membres du personnel fournis par des gouvernements, le Comité consultatif recommande de réduire le montant des ressources proposées pour le déploiement à la MINUJUSTH de 11 policiers des Nations Unies et de 2 agents fournis par des gouvernements pour la période du 16 octobre au 31 décembre 2019 (voir aussi [A/74/7/Add.24](#), par. 20). Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.**

Personnel civil

13. Dans son rapport, le Secrétaire général précise que ne sont pas compris dans le total des effectifs qu'il est proposé de déployer au cours de l'exercice 2019/20 les membres du personnel qu'il n'est pas possible de démettre de leurs fonctions en raison des dispositions de leurs contrats (voir [A/74/532](#), résumé, note c) du tableau sur les ressources financières). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le projet de budget de la MINUJUSTH pour 2019/20 prévoyait un montant de 2,3 millions de dollars au titre des traitements, correspondant au coût estimatif des traitements, pendant deux ans, de cinq fonctionnaires, dont deux (1 P-5 et 1 agent du Service mobile) étaient en congé de maladie de longue durée et trois (1 P-4 et 2 agents du Service mobile) étaient visés par une suspension de l'effet de la décision contestée conformément à une décision du Groupe du contrôle hiérarchique. Il a été informé également que ce montant permettrait à l'Organisation de s'acquitter de ses obligations à l'égard des fonctionnaires concernés, conformément aux dispositions applicables du Statut du personnel, après la fin du mandat de la Mission. Le Comité prend note du fait que les cinq fonctionnaires ne sont pas compris dans le tableau d'effectifs proposé mais que leurs traitements pendant deux ans sont pris en considération dans le projet de budget de la MINUJUSTH pour 2019/20. **Le Comité compte que l'état de la situation concernant les cinq cas de cessation de service en suspens sera indiqué dans le prochain rapport sur l'exécution du budget de la MINUJUSTH.**

Renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national

14. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la MINUJUSTH avait organisé des ateliers et des stages de formation, axés sur le renforcement des capacités, à l'intention de 250 membres du personnel au total. Elle avait accueilli également des salons de recrutement et organisé d'autres activités de vulgarisation pour aider les membres de son personnel à avoir accès à des employeurs potentiels, notamment à des entités des Nations Unies et des organisations du secteur privé. Le Comité a d'ailleurs été informé qu'au 27 novembre 2019, 42 anciens membres du personnel de la MINUJUSTH recrutés sur le plan national avaient trouvé un emploi dans d'autres entités. **Le Comité consultatif prend note des mesures prises par la MINUJUSTH pour aider le personnel recruté sur le plan national à développer ses compétences et à trouver un emploi après la fermeture de la Mission.**

Dépenses opérationnelles

15. Le complément d'information sur les prévisions budgétaires fourni au Comité consultatif précise, au titre des dépenses opérationnelles, les ressources nécessaires pour 2019/20 par rapport aux crédits ouverts pour 2018/19 ainsi que la structure des dépenses en 2019/20 pour certaines sous-catégories de dépenses, au 31 octobre 2019, comme suit :

a) Le montant des ressources demandées au titre des services d'entretien s'élève à 422 000 dollars, ce qui représente une diminution de 1 770 700 dollars (ou 80,8 %) par rapport au crédit ouvert pour 2018/19. Le montant total des dépenses engagées pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 s'élève à 45 400 dollars ;

b) Le montant des ressources demandées au titre des travaux de construction, d'aménagement et de rénovation et des gros travaux d'entretien s'élève à 617 700 dollars, contre 0 dollar en 2018/19. Le montant total des dépenses engagées pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 s'élève à 64 500 dollars ;

c) Le montant des ressources demandées au titre des demandes d'indemnisation, comptabilisation en pertes et ajustements s'élève à 2 500 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 2 400 000 dollars (ou 2 400 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2018/19. Le montant total des dépenses engagées pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 s'élève à 6 000 dollars.

16. Compte tenu de la structure des dépenses des quatre premiers mois de l'exercice 2019/20 pour les objets de dépenses susmentionnés, le Comité consultatif recommande une réduction de 5 % (ou 177 000 dollars) des ressources demandées.

Autres activités relatives aux programmes

17. Le Secrétaire général précise dans son rapport que depuis sa création, la Mission mène d'autres activités relatives aux programmes en partenariat étroit avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement, qui est son principal partenaire d'exécution, et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Il ajoute que, compte tenu du retrait et de la liquidation de la MINUJUSTH, aucune ressource n'est demandée pour d'autres activités relatives aux programmes dans le projet de budget de la Mission pour l'exercice du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. La mise en œuvre des activités relatives aux programmes entamées au cours des exercices précédents est en cours et se poursuit ; elle devrait être achevée à la fin de la période couverte par le mandat ou vers la fin de celle-ci. D'autres activités relatives aux programmes qui, selon les dirigeants de la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies, n'auraient probablement pas été achevées avant la fin de la période de liquidation, ont été annulées (ibid., par. 40 et 41).

18. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu la synthèse des autres activités de programme annulées en raison de l'arrivée à terme du mandat de la Mission, comme indiqué dans l'annexe au présent rapport.

19. Le Comité consultatif compte que des informations détaillées sur l'exécution d'autres activités de programme figureront dans le prochain rapport sur l'exécution du budget de la MINUJUSTH.

Fermeture des camps

20. Ayant demandé des précisions au sujet de la fermeture des camps et du transfert des locaux, le Comité consultatif a été informé que la Mission avait entrepris plusieurs activités, conformément à la stratégie de gestion de l'environnement approuvée, parmi lesquelles : des inspections environnementales avant la fermeture des camps ; l'élimination des déchets solides et des déchets dangereux ; l'excavation de la terre contaminée et son enlèvement pour traitement ; l'enlèvement des blocs sanitaires et des stations d'épuration des eaux usées des camps. Le Comité a été informé également qu'avant le transfert des camps, des responsables du Gouvernement et les membres du personnel de la Mission concernés avaient mené des inspections conjointes. Le transfert s'est accompagné de la signature, par les deux parties, d'un certificat de conformité aux normes environnementales. Le Comité a été informé également que des inspections environnementales régulières étaient prévues pour tous les locaux restants de la Mission. **Le Comité consultatif souligne une fois de plus qu'il importe de respecter les règles et les règlements applicables, notamment, mais non exclusivement, les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets, comme l'a demandé l'Assemblée générale au paragraphe 31 de sa résolution 70/286. Il rappelle également que la Mission devrait tenir compte des enseignements tirés des activités de dépollution ayant été réalisées dans des opérations de maintien de la paix dont le mandat est achevé (voir aussi A/71/676, par. 44). Il compte que de plus amples détails sur les mesures prises figureront dans le prochain rapport sur l'exécution du budget de la MINUJUSTH.**

Cession des actifs

21. Le Secrétaire général indique dans son rapport que les produits prévus pour la MINUJUSTH pour l'exercice 2019/20 comprennent la liquidation d'environ 12 000 éléments d'actif de la Mission qui seront transférés à d'autres missions de maintien de la paix et entités des Nations Unies, vendus, détruits ou donnés au Gouvernement du pays hôte et à des organisations non gouvernementales (voir A/74/532, par. 27). Il ajoute que la liquidation des actifs de la Mission se fera conformément à l'article 5.14 du Règlement financier et aux règles de gestion financière 105.23 et 105.24 ; des biens seront transférés au BINUH, qui succèdera à la MINUJUSTH, à condition que le besoin de ces biens soit démontré (voir A/74/532, sect. V B). On trouvera de plus amples détails sur le transfert d'actifs au Bureau dans le rapport du Comité consultatif le concernant (voir A/74/7/Add.24, par. 12). Un rapport sur la liquidation définitive des actifs de la MINUJUSTH sera présenté à l'Assemblée générale pour examen à sa soixante-seizième session (voir A/74/532, sect. V B).

22. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé de l'état de la liquidation des actifs de la Mission au 22 novembre 2019, comme il ressort du tableau ci-dessous.

Liquidation des actifs au 22 novembre 2019

<i>État des actifs</i>	<i>Nombre d'actifs</i>
En stock	1 528
En service	237
En transit	5
Total partiel	1 770

<i>État des actifs</i>	<i>Nombre d'actifs</i>
Comptabilisation en pertes	
Procédure de comptabilisation en pertes entamée	3
Actifs vendus	2 862
Actifs mis au rebut	98
Actifs donnés	384
Articles consommables ^a	1 983
Actifs perdus ou volés	884
Actifs détruits	4 015
Total partiel, comptabilisation en pertes	10 229
Total	11 999

^a Articles consommables de la MINUSTAH enregistrés comme matériel lors du passage de Galileo à Umoja en 2017.

23. Le Comité consultatif ne doute pas que la procédure de cession des actifs de la Mission sera consignée avec précision et que la liquidation des biens sera menée conformément aux dispositions du Règlement financier applicables.

24. Le Comité consultatif rappelle qu'étant donné que la cession des actifs est entreprise dans les missions avant et après la période de liquidation, et compte tenu des dispositions différentes du Règlement financier qui s'appliquent à chacune des deux périodes, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, dans sa résolution 73/313, d'inclure dans ses futurs rapports sur l'exécution du budget et sur la liquidation des actifs des informations ventilées sur les actifs liquidés avant et après la période de liquidation, le cas échéant. Le Comité compte que, dans ses prochains rapports sur la MINUJUSTH, le Secrétaire général communiquera des informations sur la liquidation des actifs, comme l'a demandé l'Assemblée.

III. Conclusion

25. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUJUSTH pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 sont énoncées à la section IV du projet de budget (A/74/532). Sous réserve des observations et recommandations formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :

a) Approuve le budget de fonctionnement de la Mission d'un montant de 49 122 900 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ;

b) Ouvre, aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, un crédit de 49 122 900 dollars destiné à remplacer l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant maximum de 49 450 100 dollars qu'elle avait accordée au Secrétaire général dans sa résolution 73/317.

Annexe

Autres activités relatives aux programmes annulées en raison de l'arrivée à terme du mandat de la MINUJUSTH

<i>Activité</i>	<i>Budget (en dollars des États-Unis)</i>	<i>État de la situation au moment de l'annulation</i>	<i>Motifs d'annulation</i>
Réhabilitation du commissariat de L'Anse-à-Veau	75 000	Procédure de passation de marché en cours.	Activité annulée car ne serait pas terminée avant la fin de décembre 2019.
Renforcement des capacités de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti pour ce qui est de conduire des audits sur l'exécution du budget et des services de police	15 000	Une entreprise sélectionnée pour la passation d'un marché de gré à gré, et procédure de passation du marché en cours.	Activité annulée car jugée pas nécessaire à ce stade du cycle de vie de la Mission.
Construction du Tribunal de paix à Gressier	160 500	Conclusions d'une étude du sol et d'une étude d'impact sur l'environnement communiquées par le Gouvernement. Évaluation relative aux entreprises de construction terminée et en cours d'examen.	Activité annulée car prévue depuis plus d'un an et il ne serait pas possible d'achever la construction avant la fin de la période de liquidation, en particulier compte tenu de l'instabilité qui régnait en Haïti.
Construction du Tribunal de paix Section Sud	315 000	Conclusions d'une étude du sol et d'une étude d'impact sur l'environnement communiquées par le Gouvernement. Évaluation relative aux entreprises de construction terminée et en cours d'examen.	Activité annulée car prévue depuis plus d'un an et il ne serait pas possible d'achever la construction avant la fin de la période de liquidation, en particulier compte tenu de l'instabilité qui régnait en Haïti.
Analyse de la gouvernance et des problèmes de corruption en Haïti	53 133	Mission d'évaluation menée. Planification d'une enquête de deux mois par un consultant et d'un examen sur dossier par le personnel de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).	Activité annulée car ne serait pas terminée avant la fin de décembre 2019.
Appui à l'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale de lutte contre la corruption	46 123	Planification d'ateliers interinstitutionnels de collecte de données, de réunions de coordination et d'un examen sur dossier par l'ONUDC.	Activité annulée car ne serait pas terminée avant la fin de décembre 2019.